

MAIRIE de SAINT-SILVAIN BELLEGARDE

1, le Bourg - Code Postal : 23190
Tél. 05 55 67 62 47 Email : mairie@saintsilvainbellegarde.fr
Site Internet : <http://www.saintsilvainbellegarde.fr/>
Ouverture : lundi, jeudi, 13h30 - 17h00, samedi 9h00 - 12h00

Procès-verbal Séance du 28 mars 2023

Approuvé lors de la séance du conseil municipal du 07 avril 2023

L'an **deux mille vingt-trois**, le **vingt-huit mars**, à **20 heures**, le conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la **salle de la mairie**, sous la présidence de **Monsieur Alain BUJADOUX, Maire**.

Date de convocation : 22 mars 2023

Présents : Alain BUJADOUX, Alain GRASS, Isabelle CARTON, Jean-Marie BERTRAND, Jean-Pierre CHAPUT, Michèle ALOUCHY, Alexandre BOURDERY, Frédéric DUPLEIX

Pouvoirs : Evelyne GIPOULON a donné pouvoir à Jean-Pierre CHAPUT, Michèle TIXIER-GALLAND a donné pouvoir à Isabelle CARTON

Absents :

Secrétaire de séance : Isabelle CARTON

1) Approbation du procès-verbal de la dernière réunion du Conseil municipal

Le Maire demande si le projet de procès-verbal de la dernière réunion du Conseil, tenue le 03 mars 2023, appelle des observations. Il n'y en a pas.

Il soumet ce projet au vote du Conseil.

Pour	Contre	Abstention
10	0	0

Le projet de procès-verbal est approuvé.

1) Projet centre de santé

Suite à la présentation de ce jour donnée, dans les locaux du Centre de Santé, aux conseils municipaux des deux communes du Syndicat de Communes BELLEGARDE et SAINT-SILVAIN Ensemble, par les associations « Médecins solidaires », « bouge ton coq » et l'association de préfiguration et d'accompagnement du centre de santé pour le secteur de Bellegarde en Marche, Monsieur le Maire Propose les dispositions suivantes :

MM. Alain GRASS et Jean-Marie BERTRAND, intéressés par l'affaire, sortent de la salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** le projet de création d'un centre de santé *Médecins Solidaires* (MS) dans le bâtiment intercommunal (propriété du *Syndicat intercommunal Bellegarde et Saint-Silvain Ensemble*) du centre de santé à Bellegarde, étant précisé que :
 - o Ce centre de santé sera créé et géré par *Médecins Solidaires* selon le modèle présenté ;
 - o Ce centre de santé restera en place jusqu'à ce que l'arrivée, d'au moins deux médecins permanents (ETP), permette à une équipe de soins primaires complètement permanente de prendre le relais ;
- **APPROUVE** la mise à disposition gratuite de *Médecins Solidaires* des cabinets et autres locaux du bâtiment précité dont le centre de santé *Médecins Solidaires* a besoin pour fonctionner, étant précisé que :
 - o La dépense correspondante à la charge des deux communes ressort à 16 000 €/an (absence de loyers perçus) ;
 - o Un ou des cofinancements par subvention n'apparaît pas envisageable ;
 - o Cette dépense était en tout de cause inéluctable dès lors que le bâtiment restait inoccupé ;
- **APPROUVE** la prise en charge par les deux communes des frais de fonctionnement des locaux mis à disposition du centre de santé *Médecins Solidaires*, étant précisé que :
 - o Ces frais s'entendent limitativement comme les dépenses d'électricité, d'eau, de chauffage, d'internet, de ménage des espaces intérieurs et d'entretien des espaces extérieurs ;
 - o La dépense correspondante à la charge des deux communes ressort à 11 000 €/an ;
 - o Un ou des cofinancements par subvention n'apparaît pas envisageable, du moins dans l'immédiat ;
- **APPROUVE** l'acquisition et la mise à disposition gratuite par les deux communes (via le *Syndicat précité*) du mobilier et des matériels nécessaires au fonctionnement du centre de santé *Médecins Solidaires*, aux conditions ci-après :
 - o Les mobiliers et matériels concernés incluent le mobilier médical et les matériels informatiques ;
 - o La valeur d'achat de ces mobiliers et matériels n'excédera pas 40 000 € TTC ;
 - o *Médecins Solidaires* laissera en place ces mobiliers et matériels lors de la fermeture de son centre de santé ;
 - o Cette dépense sera assortie de co-financements, notamment des subventions de l'État, de la Région ou de l'ARS ;

- *Médecins Solidaires*, les deux communes et *l'Association de préfiguration et d'accompagnement du centre de santé pour le secteur de Bellegarde-en-Marche* s'attacheront conjointement à réunir ces co-financements ;
 - La dépense sera engagée au plus tard six semaines avant l'ouverture du centre de santé *Médecins solidaires*, sous réserve de l'obtention de promesses de co-financement représentant au moins 50 % de la dépense, soit 20 000 € ;
- **MANDATE** en conséquence le Maire pour l'exécution de la présente délibération, notamment l'inscription au budget 2023 des contributions correspondantes de la Commune au *Syndicat intercommunal Bellegarde et Saint-Silvain Ensemble*.

Pour	Contre	Abstention
8	0	0

2) Questions diverses

- Porte CODECHAMP

Suite au dernier conseil municipal, de nouveaux devis ont été demandés auprès des entreprises FAYETTE et BENITO pour remplacer la porte de l'atelier CODECHAMP.

- Devis FAYETTE : en augmentation
- Devis BENITO : pas de changement

Au vu de ces nouveaux éléments, les travaux seront confiés à l'entreprise BENITO pour un montant de 2 700.80 € TTC

La séance est levée à 20 heures 30

La secrétaire,
Isabelle CARTON

Le Maire,
Alain BUJADOUX